

Biodiversité et participation citoyenne : les nouveaux piliers du projet urbain intégré

Animation assurée par Bruno Yvin et Nicolas Rougé (groupement Alphaville – Une autre Ville)

Sommaire

Ouverture

Paul DELDUC	2
Carine BERNEDE	2

Actualités ÉcoCité et Ville de demain

Paul DELDUC	3
Séverine CHAPUS	3
Philippe PRADIER	4
Emmanuelle GONZALES	4
Antoine DAVAL	5

Table ronde

Biodiversité et participation citoyenne : nouveaux ingrédients et nouvelles méthodes pour imaginer les territoires métropolitains de demain

Ouverture/Actualité législative

Paul DELDUC	5
Laurence MONNOYER-SMITH	6

Introduction de la thématique biodiversité et participation citoyenne

Nathalie BLANC	7
Richard RAYMOND	7
Delphine GRAMONT	8

Les projets en cours dans les ÉcoCités : entre particularisme et diversité des échelles territoriales

Philippe JACOB	8
Daniel GUILLOTIN	9
Laurence ROUX	9
Hélène BAILLY-MAÏTRE	10
Françoise LAMBERT	10

Les projets en cours dans les ÉcoCités : Stratégies et modalités d'intervention

Céline COUTANT	12
Julien BLOUIN	12

Les Projets en cours dans les ÉcoCités : Participation citoyenne et NTIC

Pierre-Charles DECOSTER	13
-------------------------------	----

Clôture

François BERTRAND	14
-------------------------	----

Ouverture

Paul DELDUC

*DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER (MEEM)
MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE (MLHD)*

Bienvenue à cette quatrième rencontre nationale du réseau ÉcoCité. Nous remercions la ville de Paris qui nous reçoit dans ces magnifiques locaux. Le réseau des ÉcoCités s'appuie en partie sur un financement du programme Investissements d'Avenir Ville de demain.

Trois rencontres ont déjà eu lieu. Après une première en juin 2015 sur des thèmes transversaux (évaluation, innovation, partenariat, ingénierie), un cycle de rencontres s'est ensuite ouvert sur des thématiques relatives à la transition écologique et énergétique. La seconde rencontre du 3 février 2016, intitulée « Résilience et services urbains innovants », s'inscrivait ainsi dans la mouvance du reste de la préparation de la COP 21 et a été suivie, le 23 juin, d'un troisième rendez-vous intitulé « La transition énergétique au service du projet urbain » dans le cadre de la phase d'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Issu d'un choix collectif, le thème de la participation citoyenne s'entend au sens large, comme un moyen de créer de nouvelles dynamiques autour du projet d'aménagement et de la biodiversité. Les deux thèmes doivent s'enrichir, la biodiversité étant une occasion de provoquer la participation citoyenne.

Ce thème est d'actualité. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée en août tandis que la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP 13) débute le 2 décembre à Cancun. En outre, un important chantier sur la démocratie participative s'est tenu au sein de nos ministères.

La matinée sera nourrie par la parole de représentants des ÉcoCités, des services techniques en charge des thématiques, des associations, des porteurs de projets, des experts, des spécialistes de l'aménagement, des chercheurs et universitaires, accompagnés de leurs étudiants. Cet après-midi, un des quatre ateliers sera co-animé par un architecte hollandais, Wouter Valkenier, autour de la thématique : « La nature en ville, nouveau support de la fabrique urbaine ».

Le programme décennal de reconquête de la biodiversité à travers la stratégie française est interprété, décliné et mis en œuvre par une multitude d'acteurs publics et privés dans le cadre du plan décennal de la Convention sur la diversité biologique 2011-2020. Le but est de lutter contre cinq grandes pressions affectant la biodiversité : artificialisation des sols, destruction et fragmentation des habitats, surconsommation et surexploitation des ressources naturelles, les pollutions diverses, les invasions d'espèces exotiques ainsi que le

changement climatique. Un des objectifs majeurs de cette Rencontre Nationale est de mettre en lumière les actions du réseau ÉcoCité et le rôle qu'elles jouent pour lutter contre ces pressions et pour reconquérir la biodiversité, la nature et les paysages.

Carine BERNEDE

DIRECTRICE DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE PARIS, MAIRIE DE PARIS

Je suis ravie de remplacer Pénélope KOMITES, laquelle est très attachée à ces problématiques. La ville de Paris est en train d'élaborer son nouveau plan Biodiversité.

Paris est l'une des villes les plus denses au monde, après les grandes métropoles asiatiques, mais la richesse de sa biodiversité est grande. Outre de nombreuses espèces recensées, les réservoirs urbains fonctionnels représentent 16 % du territoire, avec notamment les deux grands bois parisiens. Nous développons de nombreuses actions de protection et de mise en valeur de la biodiversité.

Le programme de mandature que nous portons est extrêmement riche et ambitieux. Nous cherchons à développer la nature, avec notamment l'ouverture d'une trentaine de nouveaux espaces verts, la végétalisation de 100 hectares de toits et murs, le développement de l'agriculture urbaine ou encore la plantation de 20 000 arbres pour renforcer le patrimoine arboré exceptionnel de Paris. Une vraie dynamique a été engagée sur l'espace public. Au-delà des programmes municipaux, la volonté des parisiens a constitué un véritable facteur d'accélération. Si la municipalité doit être exemplaire, elle doit également impulser une dynamique dans laquelle s'engagent des acteurs institutionnels, des acteurs privés et des copropriétés à travers divers programmes (rénovation énergétique, etc.).

Les parisiens sont attachés à ces notions. Dès 2014, l'opération Du vert près de chez moi leur permettait de signaler des emplacements d'espace public à végétaliser. Plus de 200 points ont été détectés, dont la végétalisation est en cours d'achèvement. Des permis devégétaliseront été instaurés. Ces sont des autorisations délivrées à tout citoyen pour prendre en charge un petit aménagement (pied d'arbre, investissement des mobiliers urbains, etc.) à végétaliser. Le but est entre autres de favoriser les corridors biologiques.

Les budgets participatifs permettent également aux parisiens de déposer leurs propositions, lesquelles font l'objet d'un vote. L'opération Plus de nature en ville a été lancée pour installer des nichoirs à oiseaux (notamment pour moineaux dont la population ne cesse de diminuer), des ruchers, des espaces sauvages, etc. Cette démarche est très soutenue par l'élaboration du nouveau plan Biodiversité. Dans le cadre d'une démarche citoyenne, deux vagues de 17 ateliers de concertation ont été organisées avec les parisiens. La plateforme Madame la Maire, j'ai une idée a permis d'agrémenter un plan d'action concret correspondant aux attentes des parisiens.

Nous sommes investis dans cette terminologie ÉcoCité, et avons déposé notre démarche dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Ce colloque permet de s'enrichir des bonnes pratiques développées par les autres villes et de continuer à approfondir ces dynamiques afin d'être plus actifs et performants. Il est important de développer la communication vis-à-vis des professionnels et des associations, afin qu'ils puissent attester de la prise en compte de leurs attentes, ainsi que du grand public, car ces actions doivent être visibles.

Actualités ÉcoCité et Ville de demain

Paul DELDUC

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE, MEEM/MLHD

Bruno YVIN

Les démarches ÉcoCité et ÉcoQuartier, issues du plan Ville durable, arrivent à maturité. Se pose désormais la question de leur renouvellement.

Paul DELDUC

En effet, nous sommes parvenus à une certaine maturité. Le plan Ville durable s'inscrivait dans une période post-Grenelle et ces démarches ont permis une accumulation d'expériences et de vécus.

La Ministre Emmanuelle COSSE a confié à Alain JUND une mission de réflexion sur l'évolution de la démarche ÉcoQuartier afin de lui permettre d'intégrer les nouvelles problématiques essentielles du développement durable et de la résilience des territoires, avec un focus sur le potentiel de massification des actions. Trop exigeant, ce processus ne touchait qu'une cible relativement restreinte. Les propositions seront remises le 8 décembre et la Ministre annoncera quelles suites donner à ces propositions.

Parallèlement, une réflexion a été engagée avec un panel de partenaires intéressés par l'évolution de la démarche ÉcoCité. Les ÉcoCités de Strasbourg, Bordeaux et Nantes ont demandé la mise en place de mécanismes similaires aux Internationales Bauausstellung (IBA) allemandes. L'intérêt est de faire prospérer la démarche ÉcoCité, y compris si le rapport avec le PIA évolue. Deux éléments ont ainsi été mis en exergue :

- au niveau local, l'objectif est de s'assurer de la bonne connexion de la démarche au projet métropolitain, de faciliter le fléchage d'un certain nombre de financements vers les projets ainsi que d'inciter les élus à les utiliser,
- au niveau national, le but est de faire le lien entre Pacte État/Métropole et ÉcoCité, de co-construire les démarches tous ensemble, de maintenir la communauté technique et de déterminer la pertinence du modèle des IBA pour créer, dans la durée, des réseaux d'acteurs autour du projet de territoire dans le cadre d'ÉcoCité.

Le travail de concert et le partage d'informations et d'expériences seront l'avenir de ces thématiques.

Bruno YVIN

Cette nouvelle rencontre fera intervenir des élus, mais également des chercheurs, traduisant d'une volonté d'élargir le cercle. Par ailleurs, le PIA III est annoncé au mois de juin, mais son architecture peut d'ores et déjà être présentée.

Séverine CHAPUS

DIRECTRICE DE PROGRAMME URBANISME ET COHÉSION SOCIALE AU COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT

Le PIA III, qui s'inscrit dans la poursuite des PIA précédents, se déroule à un moment charnière pour les ÉcoCités. L'engagement pris fin 2015, pour soutenir l'innovation urbaine dans 31 territoires, s'élève à 150 millions d'euros, avec un effet de levier direct en termes d'investissement sur des projets innovants de près de 1 pour 5. Il convient désormais de concrétiser ces projets et de les consolider pour en assurer la reproductibilité.

Les principaux axes de travail portent sur l'articulation des différentes briques d'innovation pour des projets de territoire cohérents et transformant ainsi que sur la mobilisation plus forte des fonds propres. Cela suppose de mobiliser des acteurs et des démarches différentes, autour de modèles économiques, si ce n'est à inventer, à adapter. À cet égard, nous sommes partenaires du projet « Inventons la métropole du Grand Paris ». Nous nous mobilisons aux côtés des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt qui le souhaitent pour co-investir aux côtés de partenaires privés, soutenir leur ambition urbaine et donner un élan à de jeunes acteurs ou PME, ou à des acteurs qui voudraient diversifier les risques et candidater sur plusieurs sites. D'autres métropoles pourraient porter ce type de dynamique et bénéficier d'investissements en fonds propres du programme Ville de demain.

Le PIA III marque la volonté d'aller plus loin et de tirer des leçons des précédents PIA. Dans le domaine de la ville durable, aller plus loin signifie notamment mieux associer les acteurs académiques et scientifiques. Les dimensions de recherche et d'évaluation doivent être des composantes du projet dès sa conception. Cet approfondissement induit également de repenser la gouvernance des projets dans la durée, autour de triptyque – entreprises/collectivités/chercheurs. L'action du PIA III - Territoires d'innovations de grande ambition, actée par le parlement, prendra forme en deux temps : premièrement, un appel à manifestation d'intérêt, début 2017, lequel permettra aux territoires d'exprimer leur vision concrète de transformation d'un territoire, leur ambition opérationnelle et la gouvernance pour conduire un plan d'actions cohérentes et innovantes sur 3 à 5 ans. Ces candidatures doivent associer acteurs locaux, économiques et académiques. Dans un second temps, un ou plusieurs appels à projets seront lancés en fonction des retours de cette première phase.

Philippe PRADIER

RESPONSABLE VILLE DURABLE À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Pour faire écho à l'intervention de la Ville de Paris, il convient tout d'abord de rappeler que le programme Ville de demain finance des expériences de végétalisation et la création d'éco-lieux dans la capitale.

Au niveau national, 150 millions d'euros de subventions ont été engagés en 2015. L'opérateur qu'est la Caisse des dépôts (CDC) avait pour mission de contractualiser ces engagements avec les bénéficiaires. Toutes les conventions ont été signées. Ce qui a constitué un travail important pour finaliser la description des actions, les plans de financement et les échéanciers de versement ainsi que pour s'assurer du respect de la réglementation européenne en matière d'aides d'État. À noter que certaines actions qui n'étaient pas complètement finalisées ont été incluses dans les conventions sous conditions suspensives, lesquelles doivent être levées avec la signature d'un avenant. Ces actions représentent 25 millions d'euros, dont la moitié en Île-de-France. La date butoir du 31 mars 2017, fixée pour la signature de ces avenants, doit être respectée, faute de quoi les montants correspondants seront désengagés et pourront être attribués à d'autres actions déposées par les ÉcoCités.

Par ailleurs, les prises de participation, autre modalité d'intervention de l'État dans le cadre de Ville de demain, constituaient une innovation majeure de ce programme. Restée lettre morte pendant plusieurs années, cette nouvelle modalité d'intervention s'est récemment développée car l'État a desserré l'étau des contraintes, rendant de nouveaux projets financables de cette manière. Deux prises de participation ont ainsi été signées à Marseille et à Strasbourg. D'autres projets sont en négociations avancées dans le domaine de l'énergie et de l'immobilier. La formule, qui paraît simple, s'avère en fait très complexe. Monter un projet en prise de participation est un parcours du combattant extrêmement responsabilisant, puisque les actionnaires d'une société - dont en l'occurrence la CDC - représentent le dernier recours face aux créanciers ou aux usagers. La CDC a les expertises et un savoir-faire spécifiques pour monter de tels projets, c'est le cœur de son métier au service du développement des territoires. Elle est donc à la disposition des ÉcoCités pour étudier de nouveaux projets en prise de participation mais il faut rappeler qu'il ne reste qu'une seule année pour des engagements dans le cadre de Ville de demain.

Emmanuelle GONZALES

RESPONSABLE COMMUNICATION ET PARTENARIATS À CDC BIODIVERSITÉ

CDC Biodiversité, composée d'environ 35 personnes, est une filiale créée en 2006, faisant aboutir des réflexions lancées au sein de la CDC autour des années 2003, portant sur les impacts des infrastructures sur les milieux naturels.

Une mission Biodiversité a été créée en 2006 par la CDC et une réflexion a été menée sur la compensation écologique, premier métier de CDC Biodiversité. CDC Biodiversité, société privée, opérateur global de long terme de la conception jusqu'à la gestion sur des temps longs, bénéficiant d'une triple expertise en écologie, finance et foncière, poursuit l'objectif établi par la loi de 1976 sur la nature, laquelle stipulait que tout impact sur les milieux naturels devait être limité, réduit et compensé. Notre comité scientifique permet un éclairage sur les décisions prises. Le travail est par ailleurs conduit en partenariat avec les acteurs du territoire (associations d'environnement, conservatoire d'espaces naturels, etc.).

Je présenterai deux expérimentations en lien avec les enjeux pour la ville de demain : atténuation des effets du changement climatique, réduction de l'érosion de la biodiversité et conservation de la qualité de l'eau et du sol.

Une première expérimentation a été menée à Choisy-le-Roi sur le quartier d'habitat social Les Folies, lequel était confronté à plusieurs problématiques telles que la faible utilisation des espaces extérieurs par les résidents, la dégradation sporadique de ces espaces induisant des coûts d'entretien importants ou encore le stationnement interdit de voitures sur les trottoirs. Dans le cadre d'un laboratoire d'innovation, l'idée a consisté à rapprocher deux filiales, CDC Biodiversité et le bailleur, afin de réintroduire la biodiversité, ceci ayant pour objectif de recréer du lien social. Des réunions de concertation, plusieurs pistes de projet et expérimentations ont émergé : réintroduction de jardins partagés, implantation de ruchers, végétalisation des rues avoisinantes et de l'entrée du quartier, gestion différenciée de l'ensemble des espaces extérieurs et création de sentiers pédagogiques dans un petit bois attenant. Les bénéfices se sont avérés étonnants, avec notamment une augmentation de 15 points de la satisfaction des habitants. En outre, les résidents se sont eux-mêmes montés en association pour gérer les jardins partagés, après avoir été soutenus par une association, laquelle les avait formés à la prise en charge de ces parcelles. 85 % des résidents se disent satisfaits de leurs parcelles.

Le deuxième projet s'inscrit dans le programme Nature 2050 visant à l'adaptation des territoires au changement climatique. La biodiversité a un effet tampon sur le climat, sa restauration permet d'avoir un impact positif sur le changement climatique en cours. Six projets ont été sélectionnés par le comité de pilotage. L'objectif de restauration de la biodiversité porte sur quatre grands axes : zones humides, biodiversité en ville, continuités écologiques, transitions forestière et agricole. Ce programme volontaire est financé par acteurs publics et privés.

Philippe PRADIER

L'évaluation du programme Ville de demain, obligation contractuelle prévue par la convention de 2010, paraît

légitime au regard des montants concernés. Cette évaluation obligatoire, répercutée aux bénéficiaires et porteurs d'actions, doit être « scientifique ». Au-delà de l'obligation, cette évaluation recèle de véritables richesses et potentiels. Même si ce travail n'est pas encore finalisé, ses premiers résultats laissent déjà entrevoir quelques surprises.

Suite à un appel d'offres, l'évaluation a été confiée à Efficacity, sur la base d'un cahier des charges exigeant et sous l'égide d'un comité de pilotage composite. Efficacity a su prendre la mesure de la problématique et affronter une complexité redoutable, grâce à une méthode et un outil précis et puissant. L'évaluation porteur sur trois périmètres (action, impact et programme).

Antoine DAVAL

DIRECTEUR DES PROGRAMMES DE RECHERCHE, EFFICACITY

Un programme aussi ambitieux que Ville de demain mérite d'être évalué ; il n'aura pas à rougir des résultats.

L'évaluation revêt plusieurs dimensions. Il s'agit de vérifier tout d'abord la bonne réalisation des actions financées par des fonds publics (actions menées à bien, caractère innovant, qualité, performances atteintes). Il s'agit ensuite de s'assurer des effets positifs du programme sur les territoires et sur les filières (économiques, industrielles, etc.). Enfin, « l'actionnaire » (l'État via son opérateur : la CDC) cherchera à savoir si ces actions ont eu un effet de levier satisfaisant (sont-elles répliquables ? généralisables ? quel rapport coût-efficacité ?).

L'évaluation, souvent perçue comme le « bâton », suppose des efforts importants de la part des porteurs de projet et des collectivités. Elle peut toutefois apporter un réel bienfait aux acteurs concernés : en alimentant un benchmark des bonnes pratiques, en facilitant la valorisation des solutions développées et des territoires pilotes. L'évaluation possède aussi sa « carotte » !

La méthode retenue se veut aussi pragmatique que possible. Sur un échantillon de cinq ÉcoCités, une centaine d'actions a été décortiquée sans a priori et à travers une véritable immersion auprès des acteurs de terrain. Un étiquetage a permis de rendre lisible ces actions en qualifiant :

- la nature du projet (mobilité, construction, etc.), en se concentrant sur sa bonne réalisation ;
- la dimension « développement durable » et ses finalités, notamment au regard de la volonté d'un cadre normatif partagé sur la ville durable ;
- le caractère innovant (nature de l'innovation : sur les usages ? technologique ?...) et un niveau d'innovation (inspirée de l'échelle TRL utilisée dans le monde de la recherche et adaptée au contexte urbain) ;
- l'efficacité, avec la mise en miroir des aspects financiers et opérationnels (aspects réglementaires, participation citoyennes, partenariats, gouvernance, etc.).

La méthode permet ainsi :

- de donner à l'opérateur de l'État une vision d'ensemble, une sorte de tableau de bord d'analyse statistique de l'ensemble des actions financées ;
- de rationaliser l'effort d'évaluation, les collectivités mesurent déjà de nombreux indicateurs. Il ne serait donc pas pertinent d'inventer de nouvelles méthodes qui se superposeraient à leurs obligations. Il s'agira au contraire de capitaliser sur ces indicateurs et d'y ajouter le recul d'une lecture scientifique ;
- de mettre les actions, parfois ponctuelles et/ou vastes, au regard des phénomènes mesurés à l'échelle du territoire ;
- elle permet une mise en perspective et un partage des bonnes pratiques.

L'expérimentation a démontré que cet objectif d'évaluation vertueuse se trouvait à notre portée, au regard de la volonté des territoires de partager leurs indicateurs, et des porteurs d'actions de valoriser leurs résultats.

Table ronde

Biodiversité et participation citoyenne : nouveaux ingrédients et nouvelles méthodes pour imaginer les territoires métropolitains de demain

Bruno YVIN

Intéressons-nous à ces questions de biodiversité et de participation citoyenne comme nouveaux ingrédients de fabrication de la ville. La tranche II du PIA a vu fleurir de nombreux projets liés à la biodiversité, et pas uniquement liés à l'eau, preuve que les territoires se sont emparés de ces questions sans attendre leur traduction législative. Au-delà de la loi Biodiversité, quelle est la vision de l'État ?

Ouverture/Actualité législative

Paul DELDUC

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE, MEEM/IMLHD

Des évolutions sont intervenues entre les tranches I et II du PIA Ville de demain, en raison des évolutions observées dans le domaine de la biodiversité. L'intérêt pour le monde du vivant dans la ville n'a eu de cesse de croître.

La « biodiversité » est un terme peu attractif, mais celui de « nature » qui fait référence au cadre dans lequel l'Homme vit, ne permet pas de rendre compte qu'il en fait partie intégrante. La biodiversité permet cette connexion. La loi recrée ainsi un ensemble qui parle à tous.

Au cours de discussions badines, ce sujet, pourtant technique et souvent perçu comme mineur, peut rapidement intéresser tout le monde. Les paysages

végétaux, l'« envie de vert » ou tout simplement de cadre de vie agréable constituent des sujets qui intéressent le citoyen. Carine BERNEDE soulignait le rôle historique de la commune comme moteur de l'action pour la biodiversité en ville ainsi que l'implication croissante des habitants et usagers, de plus en plus à l'origine des initiatives, renforcé en cela par les actions municipales en faveur de l'implication citoyenne, le budget participatif étant peut-être la plus symbolique. Le rôle de la biodiversité dépasse les seuls enjeux de la qualité de vie en ville. Il a ainsi été prouvé que des personnes en convalescence guérissaient plus rapidement dans un cadre de verdure plutôt qu'uniquement minéral. Cette motivation est extraordinaire pour les personnes publique et privée. La biodiversité est ainsi un fort vecteur d'implication citoyenne.

Au-delà des tranches I et II du PIA Ville de demain qui ont fait émerger des projets, la secrétaire d'État chargée de la biodiversité a mis en place un moyen de mettre en valeur ces actions via un site web. Capitale de la biodiversité, la ville de Rennes s'est saisie de la biodiversité comme d'un vecteur social et de vivre ensemble. Dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte, les TEPCV, les volets Biodiversité sont de plus en plus significatifs.

La représentation nationale se saisit également du sujet. Par exemple, un amendement de la nouvelle loi Biodiversité vient d'être voté ; il vise à rendre obligatoire la végétalisation des toitures en zones commerciales pour limiter les îlots de chaleur urbains et améliorer l'isolation des nouveaux bâtiments.

Dans la planification de l'aménagement et de l'urbanisme, la diversité écologique est encouragée depuis longtemps. Désormais, nous nous dirigeons vers une intégration forcée de politiques thématiques au sein d'une vision du projet de territoire à l'échelle régionale, à l'instar des transports, du climat et de la qualité de l'air.

Ces dynamiques montrent que la biodiversité est prise en compte et sert d'appui à la participation citoyenne.

Bruno YVIN

25 % des Français n'ont jamais entendu le terme de « biodiversité », tandis que 40 % ne savent pas à quoi il fait référence. La diffusion de cette notion apparaît donc essentielle.

Laurence MONNOYER-SMITH

COMMISSAIRE GÉNÉRALE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ANCIENNE VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC, CGDD/CNDP

La biodiversité est un sujet sur lequel je travaille depuis longtemps, notamment en tant que chercheur.

L'analyse scientifique des questions de participation se concentre largement sur des conflits environnementaux,

autour desquels les habitants se sont mobilisés. À partir des années 1970, un droit de la participation se crée et se développe principalement sur des questions environnementales, puis autour de la Conférence de Rio et des COP. Le droit à la participation se développe aujourd'hui dans des domaines connexes touchant au bien commun, par exemple celui des infrastructures Internet.

Le travail du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et le ministère du Logement et de l'Habitat Durable s'inscrit sur deux dimensions essentielles.

D'une part, les territoires sont accompagnés de manière opérationnelle dans des projets de développement intégrant les dimensions du développement durable telles que définies par le Ministère. La notion de bien-être devient progressivement centrale dans le processus de planification territoriale. Il ne s'agit pas d'une appréhension technique, mais qualitative, englobant la place de la nature de manière large. Pour accompagner ces projets de territoires, l'ingénierie de la participation est développée, reposant sur deux grandes convictions et un principe de réalité.

La première conviction est que la co-construction par tous les acteurs garantit une meilleure appropriation du projet. À cet égard, la terminologie d'« acceptabilité » ne devrait plus être utilisée, car cette sémantique du sachant et de l'expert ne fonctionne pas auprès des populations.

La seconde conviction est que la participation de l'ensemble des acteurs constitue un facteur déterminant dans l'amélioration des projets quels qu'ils soient. En effet, les habitants disposent d'une expertise variée grâce à leur parcours, à leur regard différencié ainsi qu'à la pluralité de points de vue, née de l'échange. L'intelligence collective repose sur cette capacité d'analyse multisectorielle, correspondant en outre à une évolution de l'intérêt général, co-construit par une multitude d'expertises.

Selon le principe de réalité susmentionnée, les dispositifs participatifs se heurtent à des rapports de pouvoirs, à des intérêts divergents et à des acteurs non-représentés, dont la Nature. Ces dispositifs doivent donc être mis en place de manière à ce que chacun puisse s'en saisir, grâce à une dynamique volontaire et des financements spécifiques.

Ségolène Royal a souhaité compléter ces dispositions législatives par une approche de soft law, avec une charte de participation pour les territoires, les maîtres d'ouvrage et les habitants qui le souhaitent. Le but est de proposer des règles d'engagement et des règles du jeu en vue d'une concertation sincère.

D'autre part, un second volet porte sur la recherche. Deux grands programmes ont été mis en place pour comprendre ces dispositifs participatifs, au sein desquels l'environnement est valorisé. Les conditions doivent être réunies pour valoriser ce bien commun. Les

programmes de recherche que nous avons financés nous ont énormément appris, et notamment permis de mieux comprendre la manière dont sont discutés les enjeux de la biodiversité et dont les échanges se construisent. Par exemple, les méfiances émergent sur le regard porté sur l'environnement. Le regard du technicien n'est pas similaire à celui de l'habitant. Le relationnel est différent. La mise en place d'un programme de développement dans un cadre urbain nécessite une forte sensibilité à ces demandes du grand public pour une bonne appropriation. Les dispositifs participatifs doivent porter attention aux formes d'imposition du savoir que les collectivités et les techniciens tendent parfois à privilégier.

Ces programmes de recherche mettent également en exergue que l'implication du grand public dans la définition même du programme de recherche joue un grand rôle dans son acculturation aux questions de biodiversité. La recherche et la science participatives permettent d'améliorer ces aspects d'éducation au développement durable, en adoptant progressivement le même langage. Elles se distinguent par le degré d'implication du grand public dans les protocoles de recherche. Si la biodiversité est un domaine où cette dynamique est ancienne, le travail s'est longtemps effectué entre spécialistes. De grands spécialistes, à la lisière du profane et du scientifique, travaillent en collaboration étroite avec les collectivités locales et les chercheurs. Des programmes de recherche participative se développent parallèlement, dans lesquels le grand public est plus impliqué sur l'orientation de la recherche. Nous devons demeurer ouverts à ces différentes formes de participation citoyenne au processus décisionnel. Les modalités d'implication du grand public se développent de manière significative depuis dix ans. Le Ministère, pionnier en la matière, y demeure sensible.

Introduction de la thématique biodiversité et participation citoyenne

Nicolas ROUGÉ

En quoi vos axes de recherche font écho à la participation citoyenne dans les projets métropolitains ?

Nathalie BLANC

*DIRECTRICE DE RECHERCHE AU LABORATOIRE LADYSS,
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)*

Je travaille sur les questions de nature en ville depuis les années 1990. Ma thèse sur ce sujet fut la première. J'observe une évolution en trois temps depuis le Sommet de Rio en 1992, attestant d'une approche transversale, laquelle a été suivie d'une approche en silos séparant la biodiversité du changement climatique. Ce troisième temps s'organise à travers l'entrée territoriale, qui intéresse non seulement la question de la biodiversité, mais aussi celle de ses acteurs, inscrits dans leur territoire pour renouveler les mécanismes de gouvernance.

Je travaille sur les mobilisations environnementales, notamment à travers un programme en partenariat avec Sciences Po et les États-Unis, visant à établir une cartographie de recensement des associations à l'échelle du Grand Paris et de l'Île-de-France. La manière dont ces collectifs émergent est mise en relation avec une cartographie du vote, témoignant d'une certaine implication politique. Il y a quelque temps déjà, des travaux montraient qu'un certain vote induisait une implication plus grande dans la vie associative. La corrélation entre ces deux aspects n'est peut-être plus d'actualité.

Ce travail soulève également la question de la manière de travailler avec les associations, qui émergent spontanément et ne sont pas toujours liées aux pouvoirs publics. Comment mettre en place des mécanismes de gouvernance permettant de créer un territoire coopératif ? Les acteurs de l'économie sociale et solidaire pourraient s'avérer l'échelon pertinent pour une gouvernance de la biodiversité.

Par ailleurs, la question de la culture et de l'art est au cœur de mon travail. L'association Coalition pour l'art et le développement durable (COAL) a été créée pour aborder la question du développement durable en lien avec les pratiques culturelles et artistiques dans le développement urbain. Ces enjeux sont toujours mésestimés. Comment se représente-t-on nos territoires ? Comment les artistes permettent de sensibiliser à d'autres formulations de ces enjeux ? L'association a développé le programme Sols Fictions, avec une exposition au domaine de Chamarande, qui mêlait des artistes et des scientifiques dans le but de revoir notre culture du sol, qui est un substrat vivant et pas simplement le support de bâtiments. Des récits et des fictions permettaient d'envisager ce sol vivant d'une autre manière. Ces collaborations peuvent être utiles dans le cadre de projets urbains pour renouveler ces cultures de l'urbain. La question de la biodiversité est toujours abordée de manière technique, au détriment des aspects culturels.

Les questions de nature ne sont pas simplement des manières d'adapter la ville au changement climatique, mais des manières d'accroître les compétences des habitants, afin que ces derniers puissent mieux faire face aux transformations environnementales. Cette question peu étudiée est abordée en recherche, avec le terme de « capacité ». Le travail avec les habitants doit être pensé en matière de compétences citoyennes.

Richard RAYMOND

CHARGÉ DE RECHERCHE AU LABORATOIRE LADYSS, CNRS

Je travaille avec d'autres chercheurs dans une tradition ancienne fondée sur les relations existantes entre les humains et la part vivante qu'ils entourent, en interrogeant avec des anthropologues, des économistes, des géographes et des sociologues la manière dont ces collectifs se recomposent au regard des évolutions (économiques, sociales, injonctions, engagement, etc.) pesant sur ces collectifs.

Nous interrogeons les modalités de diffusion des idées, notamment les objets et entités vivantes incarnant ces idées. Quelles sont celles désignées ? Quelles sont celles passant inaperçues ?

Le but est de réfléchir aux conséquences sur les figures de l'engagement. Prêter une attention au vivant consiste à prêter une attention à une altérité radicale par rapport à l'humain. Ce rapport humain/non-humain consiste à réaffirmer une différence entre deux parts des entités vivantes. Cette logique de l'attachement reconfigure ces figures de l'engagement, se traduisant dans d'autres figures de l'engagement vis-à-vis d'autrui.

Delphine GRAMONT

MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET NTIC, UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

Je participe à un laboratoire intitulé « Espaces, Nature et Culture », dans lequel les sensibilités de la géographie sont représentées pour travailler sur le sujet de la transition environnementale, et notamment sur la biodiversité en ville.

Mon angle thématique repose sur des réflexions autour des logiques et des paradoxes de sa mise en définition, l'hybridité caractéristique du concept de biodiversité, ainsi que sur ses formes de mise en gestion et de cogestion (formes de reconquête, stratégies du « re », etc.).

J'ai émis une première réflexion exploratoire quant aux mises en forme et aux cibles de la biodiversité sur les projets ÉcoCités dans la première tranche de la démarche. Les services, notamment de régulation, tels que la mise en patrimoine ou la mise en usage, semblaient constituer des cibles privilégiées.

Les projets en cours dans les ÉcoCités : entre particularisme et diversité des échelles territoriales

ÉcoCité Paris Arc de l'innovation : Biodiversité en cœur urbain dense

Nicolas ROUGÉ

Qu'est-ce que l'Agence d'écologie urbaine (AEU) ? Comment aborder la question du milieu spécifique pour travailler sur des questions d'écologie urbaine ?

Philippe JACOB

CHARGÉ DE L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ, MAIRIE DE PARIS

Le contexte parisien est spécifique. Si Paris est réputée pour ses immeubles haussmanniens, ses monuments ou encore ses pics de pollution, et que ses grands espaces verts sont appréciés, sa biodiversité est peu connue, même par ses habitants. La ville-capitale-département, induisant une importante administration aux nombreuses directions dont les objectifs de

gouvernance parfois divergent.

D'un point de vue naturaliste, la cité est également riche : la Seine la traverse, impliquant de nombreuses migrations de poissons et d'oiseaux, ses bois constituent des îlots de biodiversité végétale et animale riches, à l'instar de sa petite ceinture ferroviaire et de son boulevard périphérique dont les enjeux de biodiversité sont très forts.

Nicolas ROUGÉ

Dès 2011, Paris a élaboré un plan Biodiversité, lequel a été évalué. Que dire de ces actions ?

Philippe JACOB

Les actions sont plus connues que le plan. La ville a décidé de travailler par grands plans en fonction de sa gouvernance : Énergie-Climat, Pollution des sols, Alimentation durable, etc. La biodiversité devait être intégrée dans les projets d'aménagement et de développement durable, donc un plan spécifique a été créé. Ce plan permet de valoriser les actions, regrouper les différents acteurs, évaluer au mieux les actions sous le prisme de la biodiversité et mobiliser l'administration parisienne, notamment sur l'aménagement, pour lui montrer que ces lieux sont propices au développement la biodiversité.

En 2016, le plan, constitué de 30 actions sur 3 axes, a été évalué. Professionnels, élus et habitants ont tous montré leur volonté d'agir, sans savoir comment faire en raison d'une faible visibilité du plan. Certaines actions l'améliorent, telles que le budget participatif ou encore le permis de végétaliser. A ce titre, les 1 800 demandes de permis accordées en 18 mois montrent assez bien l'engouement du public pour le sujet, pour ceux qui en doutaient encore.

Nicolas ROUGÉ

Un nouveau plan est en cours d'élaboration. Plus qu'une simple révision, il correspond à une nouvelle démarche de participation et de concertation plus large. Comment répondre aux demandes des différents acteurs ?

Philippe JACOB

Des changements de contexte législatif avec la nouvelle loi Biodiversité et la nouvelle réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires, doivent être pris en compte. Nous avons décidé de mener des concertations auprès de tous les acteurs, y compris privés, puisque la moitié des espaces verts sont situés dans des espaces non-municipaux. Cette deuxième phase de concertation, qui s'est terminée récemment, a permis de rencontrer les élus, les associations de quartier, les citoyens. La plateforme collaborative « Madame la Maire, j'ai une idée » a par ailleurs recueilli plus de 130 propositions.

La biodiversité nécessite de parler de projets concrets, afin d'être partagée par tous les acteurs. La sensibilisation doit être approfondie, en expliquant les enjeux, la simplicité et le faible coût des actions pouvant être entreprises. Ce plan sera décliné aussi par type d'acteurs, afin de le rendre accessible à tous. Les principaux relais identifiés sont les mairies d'arrondissements et les conseils de quartier. La sensibilisation est une demande forte de la population.

ÉcoCité Rennes Métropole, Capitale française de la Biodiversité 2016

Bruno YVIN

La ville de Rennes bénéficie d'une longue tradition en matière de prise en compte des enjeux de biodiversité. La ville, pionnière dans la gestion différenciée, a été élue capitale française de la biodiversité en 2016. Quels éléments ont été mis en avant lors de la candidature ?

Daniel GUILLOTIN

CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ À L'ÉCOLOGIE URBAINE,
VILLE DE RENNES

Ce statut correspond à près de 36 ans de travail, depuis la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts. Dans le cadre d'un travail réalisé avec la direction générale des services, l'une des premières actions souhaitées sur le plan humain et personnel pour 2020 était de faire apparaître le mot « biodiversité » accolé à la direction des Jardins, représentant 400 personnes dont 272 jardiniers au contact des habitants, lesquels sont les premiers pédagogues pour expliquer les enjeux de la biodiversité.

Rennes a eu l'opportunité de répondre au concours Capitale française de la biodiversité sur la thématique des sols grâce aux projets du parc des Prairies Saint-Martin et d'une friche militaire, La Courrouze. L'enjeu est de reconstruire la ville sur la ville, malgré des sols pollués, pour maintenir la nature sauvage. Le succès de notre candidature a constitué un encouragement à approfondir cette dynamique.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours de révision. Au sein du projet Rennes 2030, des balades urbaines ont permis aux Rennais de découvrir leur ville, de rentrer dans leurs quartiers, de voir la place qu'y tenait la nature. De ce travail a émergé le premier axe, « Nature et eau dans la ville », avec les trames vertes et bleues comme connexions dans la ville. D'autres domaines sont également mobilisés. Cette participation des habitants au travers des balades urbaines et de cafés citoyens s'est concrétisée par la publication de verbatim, démontrant que les habitants s'étaient appropriés cet objet de plan.

Une autre action proposée était la mise en place d'un conseil local de la biodiversité, sur l'exemple de Nantes. Ce conseil a été instauré avec trois grands collèges : communauté scientifique, associations environnementalistes et autres, élus et experts d'État. La première

action phare du conseil consiste à mettre en place un atlas communal de la biodiversité en partenariat avec les associations, lesquelles doivent être reconnectées à la communauté scientifique. Les informations seront remontées et partagées entre tous les acteurs.

Comment les habitants peuvent-ils participer ? Dans le cadre de la science participative, les habitants sont les premiers acteurs de terrain pouvant remonter les informations. Plusieurs actions sont engagées de manière annexe (parrainage de nichoirs par des familles, etc.).

Le deuxième point du conseil a été la mise en place des « 24 heures de la biodiversité », un évènement phare.

S'agissant des aspects de gouvernance, des rencontres informelles, sans les services, sont organisées avec les associations plusieurs fois par an, afin de maintenir une relation directe avec l'élu pour avancer sur ces questions. Ce temps d'échanges s'avère productif. Les associations présentent également leur bilan une fois par an. Une dynamique commence à se mettre en place. La Fabrique citoyenne, correspondant à la mise en place d'un budget participatif de 3,8 millions d'euros pour la première saison, constitue un autre élément. 430 projets sont en cours d'instruction. En janvier/février, une « votation » citoyenne des habitants se tiendra sur des projets proposés par des habitants. Près de 40 % des projets tournent autour de la nature dans la ville.

Les habitants demeurent dans l'ambivalence, car certains continuent d'envoyer des courriers pour couper des arbres. Un travail pédagogique est alors nécessaire sur le terrain.

Bruno YVIN

Les aspects multi-sites et multitâches de la biodiversité dans le projet des prairies Saint Martin, grand parc urbain sur site pollué, est intéressant, pouvez-vous nous en dire plus ?

Laurence ROUX

DIRECTRICE DES JARDINS ET DE LA BIODIVERSITÉ, VILLE DE RENNES

Ce site de 30 hectares se situe à cinq minutes à pied de l'ultra-centre. Cet espace est conservé car, site inondable, il est resté à l'écart de l'urbanisation. En raison de l'ancienne installation de tanneries, le site est pollué. Dans les années 1970, un projet de pénétrante deux fois deux voies dans le centre-ville avait été évoqué, puis dans les années 1990, la municipalité s'est interrogée sur les autres intérêts de ce site, comprenant des liaisons douces entre l'ultra-centre et les nouvelles périphéries. Comment valoriser les caractéristiques écologiques du site ? Comment gérer son caractère inondable et ses sols pollués ?

Ce site est complexe. Des jardins ouvriers, en place depuis 1929, ont dû être interrompus en raison de la

pollution, ce qui a constitué une question délicate. Deux aspects ont été travaillés : notion de Nature et acceptation des contraintes. Pour le premier, la question a été posée aux habitants : « Qu'est-ce qu'un espace de nature pour vous ? » Au-delà de l'impression de nature donnée par certains sites, la valeur écologique actuelle est parfois faible. S'agissant de l'acceptation des contraintes, le lien avec les associations et les scientifiques a aidé. Les Rennais portaient un regard dubitatif face à la volonté vertueuse de la ville à entreprendre des actions en faveur de la biodiversité. Les associations et les universitaires nous ont progressivement épaulés, permettant un dialogue plus ouvert et rassurant avec les habitants.

En termes de calendrier, la déclaration d'utilité publique vient d'être obtenue. La première tranche des travaux commencera au printemps prochain tandis que la livraison est attendue aux alentours de 2020-2021.

ÉcoCité insulaire et tropicale (La Réunion), Biodiversité en territoire insulaire et tropical

Bruno YVIN

L'intégration de la biodiversité insulaire et tropicale, riche et foisonnante, dans un projet urbain est intéressante.

Hélène BAILLY-MAÎTRE

CHEF DE PROJET ECOCITÉ AU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

Cette ÉcoCité insulaire et tropicale est unique. Le contexte de l'île de la Réunion est particulier.

Ce caillou au milieu de l'océan indien, ce territoire fini de 800 000 habitants, induit des comportements particuliers au regard des ressources limitées et d'une biodiversité riche avec des espèces protégées et menacées. L'extérieur peut en outre représenter un danger et une menace. Le slogan touristique « L'île intense » la caractérise parfaitement. La nature y est démesurée, avec un passage rapide du niveau de la mer à 3 000 mètres d'altitude. Cette nature brute, authentique, avec une mer capricieuse et dangereuse, une géographie chahutée, lui conférant un charme unique, est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi qu'en parc naturel national. Ce territoire spécifique frappe par sa démesure. Il est un réservoir de biodiversité, notamment pour des espèces protégées de plantes, dont la plupart sont inaccessibles. Le pourtour est en effet très investi par l'urbanisation tandis que le cœur de l'île demeure vierge.

Cette ÉcoCité est en outre tropicale. Si le climat est chaud, les écarts de température peuvent s'avérer importants. La végétation y est luxuriante, mais également variée, avec une « côte-au-vent », verte, et une « côte-sous-le-vent », plus aride, où se situe l'ÉcoCité.

Cette ÉcoCité de 5 000 hectares est issue du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) de la Communauté

d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO). Ce territoire a été choisi car il constitue un cœur d'agglomération sur la plaine alluviale des Galets, aride aux trois quarts.

Le plan Guides axes sur la « ville-jardin » car la température doit être prise en compte. La ville bioclimatique est un aspect important à traiter, donnant un relief particulier à la végétation. Aujourd'hui, ce territoire du cœur d'agglomération concentre une grosse partie des équipements et des emplois, mais peu d'habitat, lequel se localise dans les « mi-pentes », plus agréables, plus tempérées et luxuriantes. Cette ville doit être intensifiée, afin d'attirer cette population en donnant une nouvelle image au territoire. La savane aride, correspondant aux deux tiers de ce territoire, côtoie une réserve de biodiversité (étang Saint Paul), comprenant des ravines dont le rôle de corridor écologique doit être conservé, ainsi qu'un territoire littoral où la mer n'est pas amicale. La rivière des Galets coupe l'ÉcoCité, les deux rives doivent donc être réunies.

Bruno YVIN

Sans biodiversité, aucun projet d'un point de vue bioéthique n'aurait vu le jour. La biodiversité se met ainsi au service des enjeux d'attractivité du territoire. Quelle est la participation habitante ?

Françoise LAMBERT

ÉLUE À L'AMÉNAGEMENT ET À LA MOBILITÉ, VILLE DE LA POSSESSION

Le projet Cœur de ville à La Possession dans le périmètre de l'ÉcoCité a été initié par l'ancienne équipe municipale. La « ville-jardin » a conquis la nouvelle équipe, pragmatique. L'élue que je suis fait partie d'un mouvement citoyen.

Le projet Cœur de ville se construira sur un secteur quasiment inhabité, situé dans les Bas, plutôt plat, dans le périmètre de l'ÉcoQuartier. Le périmètre est bordé au nord et au sud par deux ravines « sèches », qui créent les trames bleues de la ville. Dans ces ravines ont été identifiées des espèces endémiques et indigènes. La biodiversité y est extraordinaire.

La création d'une ville-jardin constituera une extension de la ville et un centre-ville. La Possession, accueillant 1 000 habitants supplémentaires chaque année, est la ville de la Réunion la plus attractive. 1 700 logements seront construits dont 60 % aidés, parmi lesquels 40 % sociaux. La densité, imposée par le Schéma d'aménagement régional, sera de 50 logements à l'hectare. Le but est de changer la perception de cette densité en intégrant la nature en ville avec une trame verte, un corridor écologique entre ces deux ravines, qui constituera un axe de circulation majeur. Un verger de mangues sera construit. La forêt de banians sera préservée et l'école, premier espace public de la zone, sera construite à proximité. Un arboretum, contenant des espèces endémiques, sera maintenu.

Le projet inclut également l'eau, ressource qui fait parfois défaut, avec des difficultés d'approvisionnement pour l'arrosage. Un important programme de basculement d'eau d'est en ouest est prévu. La pointe du périmètre est classée en secteur agricole de protection forte. Des pourparlers sont en cours avec le Conseil Départemental pour que cette pointe soit maintenue en agriculture urbaine.

Cette ville-jardin a été également activée par la création de jardins partagés, outil permettant de créer du lien social. Les habitants se rencontrent, se parlent. Les gens forment une famille, en créant également des liens intergénérationnels.

Échanges avec la salle

Quelle politique du foncier a été mise en œuvre sur le long terme pour rendre possible le projet rennais ?

Daniel GUILLOTIN

La maîtrise du foncier constitue l'ADN de la ville, notamment sur des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC). Outre les prairies, un autre projet d'espace agricole/urbain de 25 kilomètres de long est en cours. 80 % du foncier de la ville de Rennes est aujourd'hui maîtrisé. Il s'agit d'une culture de la ville, qui s'est diffusée sur l'ensemble du Pays de Rennes.

S'agissant de la pédagogie, le succès de la candidature rennaise au concours a permis d'élaborer pour l'année à venir un fil rouge autour de la biodiversité et de sa promotion auprès des habitants. D'autres projets sont en cours : réappropriation de 2,5 kilomètres de trottoirs pour les habitants, permis de végétaliser, recensement des arbres, y compris sur les parcelles privées, etc.

Emmanuelle GONZALES

S'agissant des initiatives citoyennes, sur le projet à Choisy-le-Roi, les habitants ont pris en charge les jardins collectifs. Néanmoins, sur certains espaces devant être re-végétalisés, les citoyens ne sont pas mobilisés. L'entretien échappe donc au bailleur et aux personnes résidentes. La question du suivi et de l'ancrage dans la durée pose question.

Daniel GUILLOTIN

Un travail sous forme de conventionnement a été mis en place avec les habitants, pour leur expliquer qu'ils doivent s'engager sur du long terme. Les habitants doivent se réapproprier la nature dans la ville, qu'ils ont l'impression de ne pas voir alors qu'elle est très présente. Pour les espaces privés, nous travaillons avec des porteurs de projets économiques sur du long terme.

Françoise LAMBERT

Pour réussir cette opération, des outils sont nécessaires tels que l'utilisation du PLU avec une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) bien

ciblée. Le projet à La Possession ne s'arrête pas au périmètre prédéfini. Le PLU couvre toute la ville, et s'avère très volontariste.

Nous avons également mis en place deux référentiels de développement durable : un premier sur lequel les constructeurs réalisent leurs opérations, un second en matière d'environnement.

Par ailleurs, les concertations ont été multipliées, avec une fréquence trimestrielle sur le cœur de ville. 75 actions ont été proposées par les citoyens. Nous travaillons également avec les écoles, qui sont parties prenantes de l'initiative. Les enfants apprennent très vite et constituent un vecteur vis-à-vis de leurs parents.

Philippe JACOB

Le suivi et l'évaluation sont au cœur de nos problématiques. Pour les jardins partagés, une charte Main verte et une convention renouvelable ont été mises en place. Le budget participatif est un budget d'investissement. La question de la gestion se posera donc bientôt pour ces murs végétalisés dispersés dans la ville. 1 800 demandes ont été formulées pour le permis de végétaliser, mais certains ne s'approprient pas l'espace donné. Le suivi est donc important. Comment ces beaux outils pourront être pérennisés ? Une évaluation s'avère indispensable.

Emmanuelle GONZALES

De quelle manière la biodiversité s'intégrera aux smart cities, villes numériques destinées à se développer rapidement ?

Françoise LAMBERT

La ville-jardin est également une smart city. Tous les logements, y compris sociaux, seront équipés de capteurs pour un suivi de la consommation des fluides, afin d'accompagner le territoire à énergie positive. L'objectif est également de mettre des capteurs sur les espaces publics pour optimiser la gestion des déchets. L'objectif est de constituer une base de données afin de comprendre la manière de mieux gérer la ville en réalisant des économies grâce à ces nouvelles technologies. La ville doit être attractive, pas uniquement en termes végétal. Elle doit permettre aux habitants de vivre avec leur époque.

Les projets en cours dans les ÉcoCités : Stratégies et modalités d'intervention

ÉcoCité Nantes/Saint-Nazaire : Itération projet/Planification

Bruno YVIN

Le projet Doulon-Gohards, à l'est de Nantes, est intéressant. Quel est son cheminement ?

Céline COUTANT

CHEF DE PROJET, DÉPARTEMENT DE DÉVELOPPEMENT URBAIN, DTA NANTES-EST, NANTES MÉTROPOLE/VILLE DE NANTES

Ce projet s'inscrit dans le SCOT, lequel est en révision. Saint-Nazaire et Nantes sont séparées par l'estuaire et un poumon de 40 000 hectares de réserve de biodiversité que sont les marais et les rivières. Nous sommes marqués par la trame verte et bleue (TVB), ainsi que par la biodiversité, laquelle influence l'ensemble des projets. La métropole est en cours de révision de son PLU, en phase de rédaction de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Les 24 communes proposent trois socles pour une métropole durable : agir ensemble, transition énergétique ainsi qu'attractivité et développement. Ce territoire a beaucoup de qualités. Comment se projeter ?

De nombreux projets ont été initiés sur l'est de Nantes, secteur en plein développement, parmi lesquels figure le projet Doulon-Gohards visant à une inscription dans l'étoile verte nantaise, avec des branches s'appuyant sur l'Erdre et la Loire, deux grands corridors de biodiversité. Les projets développent des parcours de biodiversité et de nature.

L'ÉcoQuartier Bottière Chénaie, lancé en 2003, a permis de tester plusieurs éléments. Des paysagistes parisiens ont proposé la démarche intéressante de s'appuyer sur la trame d'un ancien ruisseau, qui constitue la colonne vertébrale du quartier pour développer la biodiversité existante. Une intervention dans les écoles a montré que les enfants n'aimaient pas le ruisseau, car ils l'estimaient trop dangereux. Une pédagogie a été réalisée, et, une semaine après, tous nageaient dans le ruisseau. Sur les nouveaux projets, le problème est que les habitants ne sont pas présents en amont, l'ÉcoQuartier représente pour eux une multitude de contraintes (arrivée d'éphémères dans les espaces verts, stationnements éloignés, etc.).

La démarche a été différente sur Doulon-Gohards, qui s'inscrit dans l'étoile verte nantaise. Ce territoire de 100 hectares en zone d'aménagement différé, qui n'est plus relié à la Loire en raison de l'implantation d'infrastructures (périphérique et voies SNCF), est marqué par une histoire maraîchère et cheminote. En partenariat avec des architectes, une démarche de projet innovante prévoit de présenter les études environnementales à un panel citoyen de 75 personnes. Ce site complexe, vierge depuis une trentaine d'années, était impacté par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI). Une ZAD a été mise en place après le départ des maraîchers en culture traditionnelle, partis en périphérie pour avoir plus de terres. Nous avons dû mener des études environnementales pour intégrer ces conclusions dès le début du projet et les expliquer aux habitants en amont. Des études thématiques (faune, flore, biodiversité, zones humides, qualité des sols et pollution) ont ainsi été menées, permettant notamment de détecter 20 hectares de zones humides à valoriser. Ces éléments ont permis aux

citoyens de comprendre comment le projet était élaboré de concert.

Cinq ateliers ont été organisés, dont le premier visait à reconnaître le site afin de faire monter chacun en compétence, autant les experts en urbanisme ou en paysage que les habitants, experts d'usages du quartier. Une balade sur les 180 hectares a été organisée et tous ont découvert le quartier : lieux de squat, lieux de dépôts sauvages, etc. Sous forme d'ateliers, cette reconnaissance de territoire s'est couplée à une projection et à un projet co-construit, qui s'appuie sur cette histoire et cette géographie. Cette dernière doit être au cœur des processus de projet. Sur ce territoire, nous nous appuyons sur la centralité déjà existante ainsi que sur des traces anciennes (anciens murs, quatre fermes, etc.). Un projet d'habitat de 2 700 logements vise à répondre au Programme Local de l'Habitat (PLH) tandis qu'un projet de révélation concerne 8 hectares de culture en pleine terre.

Bruno YVIN

Julien BLOUIN, vous privilégiez la notion d'agriculture de proximité car elle comprend l'agriculture urbaine et péri-urbaine en fabriquant des circuits commerciaux, des circuits courts, de la participation, etc.

Julien BLOUIN

CHARGÉ D'OPÉRATIONS, NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT

À cette échelle, nous pouvons parler d'agri-urbanisme avec quatre fermes qui maillent l'un des axes principaux traversant la ZAC. La parcelle agricole détermine l'aménagement de l'îlot.

ÉcoCité et le calendrier imposé nous permettent de tenir ce challenge en partant du projet agricole pour avancer le projet d'aménagement urbain. Ces quatre fermes produisent majoritairement du maraîchage biologique intensif sans traitement car elles se situent à proximité de logements. Ce projet constitue une forme d'innovation visant à distinguer les parties cultivées des espaces habités et à déterminer les relations possibles entre habitants et professionnels. Nous défendons l'idée de pleine-terre ainsi que l'installation de maraîchers professionnels pour embarquer les forces en présence. Plus de 200 parcelles de jardins familiaux sur site induisent des besoins de pédagogie. En effet, plusieurs questions se posent pour ces projets : constitution d'une communauté alimentaire, nouveaux circuits de distribution, paniers particuliers pour les habitants, etc. Le but est de ne pas cloisonner ou sanctuariser les fermes, mais de les rendre perméables.

L'avantage de ce mouvement d'agriculture urbaine naissant est la multifonctionnalité. Outre la production agricole, qui doit être sécurisée (modèles économiques, écosystèmes, réseaux de distribution, implication des commerçants, etc.), quels autres services pourraient être rendus au quartier ? Quid de la dimension sociale des projets ? Nous tentons de modéliser les différentes

fonctions des fermes, avec une ferme-vitrine des produits nantais et une haute qualité gustative basée sur le goût et les produits du terroir, une ferme d'insertion au regard du caractère social marqué du quartier, etc. Le but est de rapidement se rapprocher de porteurs de projet.

Bruno YVIN

Ce projet ne représente-t-il pas une révolution du métier d'aménageur ?

Julien BLOUIN

Cette multitude de sujets doit être prise en compte. Lors des discussions avec les promoteurs, qui travaillent sur cette dynamique comportant trois projets urbains importants, l'attractivité du territoire basée sur le maraîchage, le goût ou encore le story-telling est évidente. Le métier évolue.

Les Projets en cours dans les ÉcoCités : Participation citoyenne et NTIC

Pierre-Charles DECOSTER

DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR EST, EPAMARNE/EPAFRANCE

L'EPAMARNE a une longue tradition de prise en compte de la biodiversité dans sa stratégie d'aménagement. En tant que ville nouvelle, son exposition à ces enjeux a été sensiblement différente de celle d'autres territoires plus constitués ; le développement urbain sur une majorité de terrains agricoles a également nourri des réflexions spécifiques, depuis longtemps.

Néanmoins, question d'époque certainement, les premières prises de position de l'EPA sur les sujets de biodiversité se sont d'abord orientées sur le couple eau/paysage avant de glisser vers les enjeux de trames écologiques, vertes et bleues.

Depuis 2010 et les initiatives menées par l'EPA, le regard sur la biodiversité a radicalement changé. D'une contrainte, la biodiversité est aujourd'hui vue comme une nouvelle opportunité.

S'appuyant sur cette nouvelle dynamique, l'EPAMARNE a souhaité renouveler son expérience de la concertation et de la démocratie participative sur un projet de création de parc à Serris.

Pour cela, l'établissement public a fait appel à la start'up 1001 Rues pour l'accompagner sur une participation citoyenne d'un nouveau type, totalement numérique et innovante, à la fois ludique et créative.

L'objectif était double :

- d'une part, permettre au citoyen d'être un citoyen-acteur du processus créatif en s'appuyant sur son expertise d'usage. L'outil informatique développé par la start'up avait la particularité d'être accessible directement sur internet et de confronter le citoyen-

concepteur à la dimension économique de l'aménagement public ; les interventions virtuelles qui entraînent dans le processus de conception (pose de revêtements, plantations d'arbres, installations de jeux...) disposaient d'un montant d'achat et simulaient ainsi le coût d'investissement imputable à la collectivité. Afin de garantir la pertinence économique des propositions, chaque citoyen-concepteur était doté du même budget d'investissement ;

- d'autre part, permettre à la maîtrise d'ouvrage publique, in fine responsable de la conception et de la réalisation de l'équipement, d'imaginer un projet urbain en phase directe avec les besoins et les attentes des habitants. L'outil permet de recueillir et de traiter l'ensemble des propositions faites par les citoyens-concepteurs et distille des informations précieuses sur la nature et l'occurrence des interventions ; autant d'éléments qui pourront ensuite être réinjectés dans le projet esquissé par le Maître d'œuvre.

▪ Ce travail d'expérimentation de l'e-concertation a été couplé à une enquête sur les profils ayant pris part à cette initiative, dévoilant des résultats plutôt encourageant dans la volonté de toucher un public toujours plus large. 8 000 personnes ont été touchées par la campagne de communication de la Ville, un peu moins de 1 500 habitants se sont pris au jeu et 200 parcs complets ont été réalisés. Cette expérience a réussi à toucher toutes les strates d'âge de la population, des jeunes de 18-24 ans (8,2%) aux classes d'âge d'actifs de 25-44 ans (69%), souvent éloignés des processus de participation classiques.

Au-delà de l'utilisation atypique chez l'habitant, l'outil a également été utilisé comme relais didactique et pédagogique sur des formes de consultation plus classiques ; il a été présenté dans les écoles, dans de nombreux ateliers et dans certaines réunions publiques.

Conclusion des chercheurs

Delphine GRAMOND

Végétaliser peut-être associé parfois à la reconquête des espaces. Il est important de prendre en considération dans les projets de végétalisation les héritages et les dynamiques locales en cours.

Richard RAYMOND

L'aménagement du territoire et les projets ont longtemps été imaginés pour les habitants. Cette posture ne suffit généralement pas à trouver des niveaux d'adhésion élevés, il faut continuer à réfléchir au projet pour et par les habitants, en repartant de ce qui existe déjà (cf : urbanisme de révélation).

Clôture

François BERTRAND

Sous-directeur de l'Aménagement durable, Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), Ministère du Logement et de l'Habitat durable

La volonté forte de partager les points de vue et les expériences a mené à une matinée chargée avec des échanges riches entre l'État, les collectivités, les aménageurs et la communauté de chercheurs investis sur cette double problématique de prise en compte de la biodiversité et de la participation citoyenne dans le processus de fabrication de nos territoires.

Les ateliers de cet après-midi permettront d'isoler 4 thématiques particulières pour poursuivre la réflexion et aborder des aspects plus techniques et opérationnels qui ne pouvaient pas être développés durant cette matinée.

Document rédigé par la société Ubiquis -
Tél : 01 44 14 15 16
- www.ubiquis.fr - infofrance@ubiquis.com